	Syndicat National « FORCE OUVRIERE » des Finances Publiques *********** **Section de l' EURE**

MEDOC : la pilule ne passe pas .

Deux Trésoreries Mixtes de notre département de l'Eure, testent actuellement MEDOC : Ecos et Gaillon.
Au départ, toutes les Trésoreries mixtes du département devaient tester cette « merveille » qu'est MEDOC. Nous avons réclamé l'an dernier en CTL, pour FO, et obtenu, que l'expérience ne concerne que 2 postes dans l'Eure. L'Essonne passera ensuite, sans trop d'impatience.

La bonne parole de CAP Numérique ne nous a pas convaincue :
« En complément de RSP forcé, l'application MEDOC a été adaptée pour assurer le suivi comptable des créances en restes à recouvrer : à l'instar de ce qui existe déjà pour la CFE, les créances d'impôts sur rôle non soldées à l'issue de la phase amiable basculeront ainsi de l'application REC-MEN à MEDOC. L'application MEDOC transmettra quotidiennement à RSP les informations liées aux encaissements et aux événements comptables affectant les créances en reste à recouvrer.
MEDOC permettra également la tenue de la comptabilité générale du poste et alimentera directement la comptabilité de l'État dans CHORUS. Destinée à remplacer DDR3, a minima dans les structures dotées de RSP forcé, MEDOC sera à terme la seule application de tenue de la comptabilité dans les services de la DGFiP en charge du recouvrement de l'impôt. » (CAP NUMERIQUE, le 10 avril 2014).

Nous sommes donc allés voir, sur place, pour FO.
MEDOC est inadapté au secteur public local.
-L'arrêté comptable est beaucoup plus long. Une des deux Trésorerie voit son temps d'arrêté comptable multiplié par quatre.
La plus grosse Trésorerie expérimentatrice a d'énormes difficultés pour arrêter la journée après l'arrêté de caisse. Pour être certain de réussir l'arrêté, celui ci est commencé juste après la pause méridienne. Pour l'arrêté mensuel, c'est pire encore.
-Les processus comptables ne sont ni formalisés, ni sécurisés. Les risques induits sont inacceptables.
-La lisibilité comptable du retour au service comptabilité est très mauvaise, les écritures reçues étant qualifiées de « boite noire ».
Avant d'étendre aux autres Trésoreries mixtes de l'Eure, nous demandons, pour FO, qu'un exercice complet soit accompli, et qu'un bilan contradictoire soit établi. A minima, des améliorations sur l'ergonomie, la lisibilité comptable et la sécurité des processus doivent être mis en place. Pourtant, aucune nouvelle version de MEDOC n'est programmée aujourd'hui**.**

Lors du CTL (Comité Technique Local) du 22 avril 2014, l'Administrateur Général des Finances Publiques de l'Eure nous a entendu. **Il propose que l'expérimentation MEDOC dans les postes mixtes ne soient pas étendue avant mars 2015**. Et il nous a semblé très attentif à la fois à nos arguments, mais aussi à la réalité des postes et du service comptabilité, qu'il constate par ailleurs.

La suite au prochain numéro…